

Réforme du socle, des programmes, de l'évaluation : un tout cohérent

Najat Vallaud-Belkacem vient de demander au Conseil supérieur des programmes (CSP) d'élaborer des programmes sous forme curriculaire, une méthode en vigueur dans de nombreux pays suite à l'introduction des compétences. Première étape dans ce processus ? Définir un "nouveau" socle, conformément aux exigences de la loi Peillon : "il s'agit de mieux l'articuler avec les enseignements afin qu'il devienne le principe organisateur de l'enseignement obligatoire". Un projet de socle concernant l'élémentaire et le collège a été rendu public ; une consultation doit être organisée dans les écoles et établissements sur cette base d'ici la Toussaint.

Un nouveau socle commun ?

Des modifications de pure forme

Instruits de l'échec du socle Fillon, le gouvernement et son CSP sont contraints de manœuvrer, bien aidés en cela par des directions syndicales qui participent toutes aux "concertations". Ainsi, la présentation du texte diffère du socle Fillon, donnant l'impression que les "sept piliers de compétences" et leurs items ont disparu ; la nouvelle dénomination, "le socle commun de connaissances, de compétences et de culture", participe également de ces artifices. La direction du SNES considère que ce projet constitue une "bonne base" de discussion, qu'il marque une "rupture", ce que prouverait "le rejet qu'il suscite chez les tenants du socle de 2005". En fait, si ce socle est désormais structuré en cinq domaines et non plus en sept piliers, une lecture attentive permet d'établir qu'il s'inscrit dans la même logique. Selon Eric Favey, membre du CSP, les huit compétences clés définies à l'échelle européenne "y sont plus que jamais" présentes, à commencer par "apprendre à apprendre".

Un socle réorganisé en domaines de formation

Ces cinq domaines sont présentés comme les composantes de la "culture commune" que promeut le gouvernement. **Le 1^{er} domaine** ("les langages pour penser et communiquer") est présenté comme relevant du "fondamental", "le plus transversal de tous". Outre la faiblesse du contenu, on comprend que la priorité est d'apprendre à "communiquer". **Le domaine 2** ("les méthodes et outils pour apprendre") met les compétences documentaires et numériques, le savoir travailler en équipe au cœur du socle. **Quant au 3^e domaine**, une place de choix sera occupée par l'enseignement moral et civique ainsi que par le parcours d'information, d'orientation et de découverte des métiers professionnels. Cette "formation de la personne et du citoyen" renvoie à l'acquisition de compétences comportementales (acquisitions morales, règles de droit, engagement et initiative...) ; elle engage la totalité des enseignements.

Enfin, les deux derniers domaines sont interdisciplinaires. **Le 4^e domaine** ("l'observation et la compréhension du monde") fait référence aux mathématiques, à l'informatique, aux sciences de la vie et de la Terre, à la physique, à la chimie, à la technologie. "La conduite de projets menant à une réalisation concrète est l'occasion de mobiliser les savoirs et d'opérer des liens entre les disciplines, c'est aussi le moyen d'apprendre à s'engager dans le cadre d'un travail collectif". **Le 5^e domaine** ("les représentations du monde et l'activité humaine") renvoie à l'histoire géographique mais peut aussi mobiliser des éléments de français ou d'enseignements scientifiques : l'essentiel est de faire acquérir à l'élève des "repères" historiques et géographiques, de le doter de "quelques savoirs pratiques" et des "notions de base".

Les disciplines marginalisées

Ce projet confirme la logique inhérente à la notion même de socle : les enseignements disciplinaires sont relégués au second plan, chaque enseignant devra apporter "sa contribution à tous les domaines". Une telle démarche va de pair avec un abaissement des contenus. En effet, aux yeux du CSP, seuls les savoirs pouvant servir comme "outils" en toute circonstance trouvent grâce : "les connaissances ne sauraient s'opposer aux compétences, conçues comme capacité à mobiliser des ressources (savoirs, mais également savoir-faire ou savoir-être) devant une tâche ou une situation complexe". L'enseignement en serait réduit à "croiser" les apports des disciplines et se limiterait dans une large mesure à un objectif fondamental : rendre l'élève capable "de réaliser des tâches et de résoudre des problèmes". Tout cela atteste d'une conception minimaliste de la culture scolaire à transmettre, aggravant les différences sociales. Contre l'objectif d'une formation à l'esprit critique et à l'autonomie de pensée, il s'agit d'imposer le formatage des jeunes via des compétences comportementales présentes dans tous les enseignements.

Redéfinition des programmes et de l'évaluation selon une logique "curriculaire"

Jusqu'alors la présence de programmes nationaux disciplinaires en parallèle au socle commun avait permis aux enseignants de résister. Afin de surmonter cette opposition entre savoirs disciplinaires et compétences, le gouvernement a décidé qu'il y aurait un "programme général" national très flou : le socle serait "le programme des programmes", "le programme général correspondant aux cycles de l'école élémentaire et du collège". Et en plus, les programmes "disciplinaires" ne seraient plus qu'une simple référence nationale.

Le 25 septembre, Najat Vallaud-Belkacem a chargé le CSP d'élaborer ces programmes "en parfaite cohérence avec le socle", selon "la logique curriculaire". Dans cette logique, ces "programmes" n'auraient pas vocation "à entrer dans le détail de la mise en œuvre", ouvrant ainsi la voie à leur adaptation locale "en fonction des acquis, de la culture, des goûts et des difficultés des élèves, des projets d'école ou d'établissement, des enseignants, des ressources culturelles, naturelles et économiques locales (...), ainsi que des projets éducatifs locaux"¹. Ils constitueraient la déclinaison du socle par cycle puis par domaine et seulement en dernier viendrait "la contribution des disciplines". Que restera-t-il des contenus disciplinaires ?

Si le projet de socle reste évasif sur la question de l'évaluation, les annonces ministérielles vont dans le sens de la loi Peillon ("mettre fin à la concurrence entre l'évaluation des programmes et l'évaluation du socle et assimiler la délivrance d'un brevet redéfini et la validation du socle"). Tout en annonçant une conférence de "consensus", le gouvernement travaille à la mise en place en 2016 d'un nouveau livret de compétences (le LSUN : livret scolaire unique numérique), afin d'en finir avec la coexistence de deux modes d'évaluation et d'imposer les compétences.

Ainsi, la cohérence de la démarche et du calendrier du ministère est claire : "remise du nouveau socle, publication et mise en œuvre des nouveaux programmes, disparition du LPC, expérimentation du LSUN, généralisation du LSUN comme outil unique d'évaluation, de suivi des élèves et d'attestation des compétences. Faute de cette cohérence, LSUN serait victime des mêmes erreurs que celles qui ont provoqué le rejet du livret personnel de compétences (LPC)"². Une profonde modification de l'enseignement et du métier serait alors imposée.

Une seule cible : le cadre national de l'enseignement

Assurément, l'objectif du gouvernement est d'imposer l'enseignement par compétences. S'il est parfaitement légitime de réfléchir sur les contenus scolaires, tel n'est pas le but recherché en imposant des programmes selon la logique curriculaire. Il s'agit d'aller vers une déclinaison locale des programmes, ce qui ne peut mener qu'à la remise en cause du cadre national de l'enseignement et au-delà des examens (brevet et bac notamment), des diplômes nationaux et des grilles de qualification, des conventions collectives qui y sont liées. Le livret individuel de compétences permettant la mise en concurrence des salariés (conduisant à la baisse générale des salaires).

Une question se pose : alors que la résistance des enseignants au socle et aux compétences introduits par la loi Fillon a été si forte qu'elle en a empêché la mise en œuvre, comment est-il possible que le gouvernement revienne à la charge ? C'est le résultat concret de deux années de "concertations" qui ont notamment conduit à la loi Peillon.

Une demi-journée banalisée est annoncée entre le 22 septembre et le 17 octobre, pour une consultation des collègues sur le "nouveau" socle commun : le gouvernement cherche ainsi à faire cautionner par les enseignants le dispositif de mise en place de la loi Peillon.

Cette nouvelle offensive s'inscrit dans la perspective d'introduction dans le service des enseignants de "missions" autres que l'enseignement avec la mise en œuvre prévue à la rentrée 2015 du décret Peillon-Hamon. À la base de la résistance des enseignants contre le socle, se trouvait le statut de 1950, à telle enseigne que l'inspection générale revendique clairement de "faire évoluer et rapprocher les statuts et fonctionnement des professeurs des écoles et collèges afin d'assurer la concertation, le travail en équipe pédagogique et aller vers l'unification de la scolarité obligatoire". C'est à dire l'école du socle, débouchant ainsi sur une dégradation sans précédent des conditions de travail et d'étude mais aussi d'importantes économies pour le gouvernement.

Une telle politique doit être stoppée. La défense des acquis et des revendications (effectifs, programmes et horaires nationaux ...) est totalement contradictoire avec l'application de la loi Peillon. Combattre son application est donc une nécessité, cela implique d'exiger des directions syndicales qu'elles cessent toute "concertation" visant à mettre en œuvre la loi, qu'elles réalisent l'unité pour :

Exiger le retrait du projet de socle

Appeler et organiser le boycott de la consultation prévue à cet effet.

Et, c'est lié, qu'elles se prononcent toutes pour l'abrogation des décrets Peillon-Hamon sur les statuts.

Les militants et sympathisants d'Émancipation interviennent dans différents syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNESUP, SNUEP...)
Pour vous procurer notre revue : Pierre Stambul, 27 Promenade du Grand Large, 13008 Marseille ou pierre.stambul@orange.fr

¹ Charte des programmes

² Dossier ministre remis à B.Hamon en avril : <http://www.cafepedagogique.net/Documents/2014/dossierministre.pdf>